



Numéro de l'acte	2016-158-DGSMW
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	5.7.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016

QUESTION N°2016-158

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : Fusion de la communauté d'agglomération de Saint-Omer et des communautés de communes du canton de Fauquembergues, de la Morinie et du Pays d'Aire – Création de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) – Approbation du siège, du nom et de la représentativité

RAPPORTEUR : Madame Caroline SAUDEMONT

En application du schéma départemental de coopération intercommunale du Pas-de-Calais arrêté le 30 Mars 2016, la Communauté d'agglomération de Saint-Omer, les Communautés de Communes du Canton de Fauquembergues, de la Morinie et du Pays d'Aire vont fusionner le 1er janvier 2017 pour créer une communauté d'agglomération de 105 000 habitants et 55 communes.

Madame la Préfète du Pas-de-Calais a notifié l'arrêté préfectoral en date du 17 Mai 2016 portant projet de périmètre de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer et des Communautés de Communes du Canton de Fauquembergues, de la Morinie et du Pays d'Aire.

Cette fusion des quatre communautés a été prononcée par arrêté préfectoral en date du 22 août 2016.

Il est nécessaire, au vu de ces éléments, de déterminer les dispositions statutaires de la future communauté d'agglomération portant sur le nom, le siège, la composition du conseil communautaire.

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer et des Communautés de Communes du Canton de Fauquembergues, de la Morinie et du Pays d'Aire sera, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant

nouvelle organisation territoriale de la République, fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Le Maire rappelle qu'en application des règles de droit commun, le conseil sera composé de 96 sièges et que ceux-ci seront répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, conformément aux dispositions des II et III de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L5211-6-1, II à IV, relatifs à la répartition des conseillers communautaires ;

Vu l'article L.5211-5-1 du CGCT fixant les mentions à préciser dans les statuts d'un EPCI à fiscalité propre ;

Vu l'article l'article L. 5211-20 du CGCT portant sur les modifications statutaires d'un EPCI ;

Vu la délibération du 09 décembre 2015 du Conseil Municipal de la commune d'Arques portant avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 août 2016, portant fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint Omer, de la communauté de Communes du Canton de Fauquembergues, de la Communauté de communes de la Morinie et de la Communauté de communes du Pays d'Aire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité, décide :

- approuve que le futur siège de la communauté d'agglomération soit situé 4, rue Albert Camus à Longuenesse (62968) ;
- approuve que, suite aux démarches de concertation menées avec l'ensemble des communes, le nom de la future communauté d'agglomération soit Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer ;
- approuve que le conseil communautaire soit composé de 96 sièges, répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, conformément à l'annexe 1 ;
- autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 28 septembre 2016

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



ANNEXE 1 – COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNE	NOMBRE DE SIEGES
SAINT-OMER	12
LONGUENESSE	9
AIRE-sur-la-LYS	8
ARQUES	8
SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM	4
BLENECQUES	4
EPERLECQUES	2
WIZERNES	2
RACQUINGHEM	2
ECQUES	1
MAMETZ	1
ROQUETOIRE	1
HELFAUT	1
TOURNEHEM-sur-la-HEM	1
HEURINGHEM	1
WARDRECQUES	1
HALLINES	1
CAMPAGNE-les-WARDRECQUES	1
DELETTES	1
ENQUIN-LES-MINES	1
SERQUES	1
THEROUANNE	1
NORDAUSQUES	1
TILQUES	1
HOULLE	1
MOULLE	1
BELLINGHEM	1
FAUQUEMBERGUES	1
BAYENGHEM-les-EPERLECQUES	1
WITTES	1
THIEMBRONNE	1
SAINT-AUGUSTIN	1
AUDINCTHUN	1
MERCK-SAINT-LIEVIN	1
RENTY	1
CLAIRMARAIS	1
QUIESTEDE	1
MENTQUE-NORTBECOURT	1
ZOUAFQUES	1
BOMY	1
AVROULT	1
COYECQUES	1
FEBVIN-PALFART	1
MORINGHEM	1
SALPERWICK	1
FLECHIN	1
ENGUINEGATTE	1
DENNEBROEUCQ	1
LAIRES	1
ERNY-SAINT-JULIEN	1
SAINT-MARTIN-d'HARDINGHEM	1
BEAUMETZ-les-AIRE	1
RECLINGHEM	1
NORT-LEULINGHEM	1



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016

Affiché le 29 Septembre 2016

L'An Deux Mille Seize le vingt huit septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 21 septembre 2016, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Guillaume BOYAVAL - Bernadette BAROUX - Valérie VASSEUR

Absents excusés :

Francis DICQUE ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT
Roxanne VASSEUR PEPE ayant donné pouvoir à Laurence LOTTERIE
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT
Valérie VASSEUR ayant donné pouvoir à Marie-Line GAGNIAC
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT
Guillaume BOYAVAL ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 22 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 6 absents excusés avec pouvoir

Madame Karine BONVOISIN est nommée secrétaire de séance.